

<p style="text-align: center;">DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 11 janvier 2022</p>	<p>Envoyé en préfecture le 25/01/2022 Reçu en préfecture le 25/01/2022 Affiché le  ID : 074-200070852-20220111-CC_01_2022-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 30 Suppléants : 2 Absents : 6 Pouvoir : 1 Votants : 33 Pour : 33 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 01/2022</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le 11 janvier à vingt heures, le Conseil Communautaire de la CC Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la grande salle de la Semine et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 05 janvier 2022</p> <p>Présents : Mesdames Sophie COLAS, Sylvie TARAGON, Sandrine TASSET, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Carine DUVERNOIS, Carole ETTORI. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Emmanuel GEORGES, Patrick CHAPEL, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD, Bernard THIBOUD, Philippe JACQUESON, Christian VERMELLE, Jean-Louis MAGNIN.</p> <p>Suppléants : Alain LAMBERT représenté par Dominique REY, Georges CANICATTI représenté par Christophe COMÉ.</p> <p>Pouvoir : Hervé BOUËDEC à Sylvie TARAGON.</p> <p>Absents : Frédérique AURELLE, Laetitia COCATRIX, Pascal COULLOUX, Gilles PILLOUX, Corinne GUISEPPIN, André BOUCHET.</p> <p>Madame Sylvie TARAGON est désignée secrétaire de séance.</p>	

Objet : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Remplacement d'un membre de la commission intercommunale « Administration Générale et Ressources Humaines.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu les statuts de la CC Usse et Rhône n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 approuvés par arrêté interpréfectoral en date du 10 mars 2020,
Vu la délibération n°CC 89/2020 du 23 juillet 2020 portant création des commissions thématiques intercommunales,
Vu la délibération n°CC 148/2020 du 13 octobre 2020 portant composition des commissions thématiques intercommunales,
Vu la délibération n° D_2021_12_10_04 de la commune de Contamine-Sarzin en date du 10/12/2021.
Considérant que les commissions thématiques intercommunales ont été créées par délibération du 23 juillet et que leur composition a été arrêtée le 13 octobre 2020.
Considérant qu'il convient de modifier un membre proposé par la Commune de Contamine-Sarzin

Le Vice-président propose de modifier la commission thématique intercommunale « Administration Générale – Ressources Humaines » par le délégué dont le nom et la commission proposée figurent en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide de :

AUTORISE le Président à signer la convention annexée à la présente délibération.

NOTIFIE la présente délibération à la Commune de Contamine-Sarzin.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification